

RÈGLEMENT RONDE CÉRÉTANE

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR INTERNET

Clôture des inscriptions le samedi 16 sept à 16h00



Article 1 : COURSES **21 km, 10 km, 5 km**

DÉPART : 9h30 Avenue d'Espagne (stade de Rugby Louis FONDECAVE).

ARRIVÉES : devant la Mairie de Cérét (Boulevard Maréchal JOFFRE).

REMISE DES DOSSARDS / Gymnase des tilleuls, samedi et dimanche (ART12)

« LA MYSTIQUE » : 21 KM

ORGANISATION : Course ouverte aux 500 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories JU (juniors) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières.

Catégories : premier et première de chaque catégorie.

REMISE DES PRIX : Elle débutera à 12h00 précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : au pont du diable km9 : 10h30
à la chapelle St Ferréol km16 : 11h30
durée maximale de course **2h30**.

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation
(raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

« L'ENDIABLÉE » : 10 KM

ORGANISATION : Course ouverte aux 500 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories CA (cadets) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières.

Catégories : premier et première de chaque catégorie.

REMISE DES PRIX : Elle débutera à 12h00 précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : durée maximale de course **1h30**.

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation
(raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

« LA FESTIVE » : 5 KM

ORGANISATION : Course ouverte aux 500 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories CA (cadets) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières uniquement
(pas de classements par catégories pour cette course festive.)

REMISE DES PRIX : débutera à 12h00 précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : durée maximale de course **1h**.

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation
(raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

Article 2 : COURSES ENFANTS

« ELS NENS » : COURSES ENFANTS

ORGANISATION : Les «courses enfants à allure libre» sont ouvertes aux enfants nés entre 2008 et 2018.

DEPARTS : à partir de 10h45 (Avenue d'Espagne),

CLASSEMENTS : 3 premiers et 3 premières de chaque course

Un classement de tous les participants sera établi, sans chronométrage

REMISE DES PRIX : débutera immédiatement après chaque course

CONDITIONS : Autorisation parentale obligatoire accompagnée :

- Soit d'un **Certificat médical** daté de moins d'un an au 19/09/21, portant la mention **exclusive** « de non contre-indication au sport en compétition »

- Soit du **Questionnaire santé** ne comportant aucune case «oui» (le Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 offre cette nouvelle possibilité)

CATÉGORIES :

Minimes : 3,9 km pour les enfants nés en 2008 et 2009 sans classement

Benjamins : 2 km pour les enfants nés en 2010 et 2011 sans classement

Poussins : 1,08 km pour les enfants nés en 2012 et 2013 sans classement

Eveil : 0,77 km pour les enfants nés en 2014 – 2015 et 2016 sans classement

Baby : 0,37 km pour les enfants nés en 2017, 2018 et 2019 sans classement

INSCRIPTIONS : **inscription des enfants uniquement par internet.**

Aucune inscription sur place le dimanche matin.

Article 3 : RANDONNEE

« L'ESMORZAR » RANDO 9 KM

ORGANISATION : Randonnée ouverte aux 500 premiers inscrits

CLASSEMENTS : pas de classements.

HORAIRE DEPART : Entre 8h00 et 9h30 Ecole de Musique.

HEURE LIMITE ARRIVEE : 12h00

PARCOURS : Randonnée sur sentiers à allure libre, **PARCOURS FESTIF**

Pointage obligatoire au départ au ravitaillement et à l'arrivée (sécurité des participants)

INSCRIPTIONS : **L'inscription devra être réalisée uniquement par internet.** Aucune inscription sur place le dimanche matin

Article 4 : INSCRIPTIONS

Exclusivement internet : sur notre site

www.rondeceretane.com

Courses limitées en dossards : 500 max par course !

- avant le 31 août 2023, votre dossard personnalisé à votre prénom et T-shirt à la taille souhaitée

-**Tout engagement est personnel.**

-**Toute personne rétrocedant son dossard sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.**

-**Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifié.**

-**Le dossard doit être lisible pendant toute la course.(contrôle visuel par nos signaleurs).**

-**L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ces types de situation.**

-**Aucun remboursement possible sauf production d'un certificat médical . (moins 2€ pour frais de gestion et informatiques)**

-**En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, remboursement (moins 2€ pour frais de gestion et informatiques)**

Article 5 : LICENCE ou CERTIFICAT MÉDICAL

LICENCIES FFA : licence Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou d'un « Pass J'aime Courir » FFA complétés par médecin et valides à la date de la manifestation
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

LICENCIES FEDERATIONS AGREES FFA : Il doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

NON LICENCIES : certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les participants de moins de 18 ans (courses des 5 km ou 10 km) devront obligatoirement joindre à l'inscription :

1 - un certificat médical (idem ci-dessus) ou le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé par les parents (nouvelle possibilité ; dispo sur notre site)

2- une autorisation parentale signée si certificat médical

Article 6 – SÉCURITÉ

Sécurité assurée par les Organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie.

Tous les coureurs devront se conformer à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.

Article 7 - SERVICE MEDICAL

Médecin, Secouristes, Ambulance : rue Michel ARIBAUD.

Massage, ostéopathe **uniquement si les dispositions sanitaires le permettent**

Article 8 – DOUCHES

Des douches au gymnase (Avenue des Tilleuls) **uniquement si les dispositions sanitaires le permettent.**

Article 9 – RAVITAILLEMENTS

- Par précaution sanitaire, il est conseillé de courir en autonomie « eau et solide ».

- Néanmoins, seront mis en place 5 ravitaillements sur 21 km, 3 ravitaillements sur 10 km, 1 ravitaillement sur 5 km. Un **ravitaillement final** pour toutes les courses après la ligne d'arrivée, **suivant les dispositions sanitaires en cours.**

Article 10 - RÉSULTATS

- Classements affichés à la Salle de l'Union et Place Picasso si conditions sanitaires favorables

- Disponibles le soir de l'épreuve sur : www.rondeceretane.com

11 - ASSURANCES

-Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.

Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.

-Les organisateurs sont couverts pour l'organisation par une police Responsabilité Civile.

Article 12 - RETRAIT des DOSSARDS

Au Gymnase des Tilleuls (à côté du Lycée) à Cérét – aucun envoi par courrier.

le samedi 16 sept

de 9h à 18h30.

le dimanche 18 sept

de 7h30 à 8h59

Article 13 - RENSEIGNEMENTS

Jusqu'au 4 septembre 2023

06 30 77 88 78

Office du Tourisme Cérét :

04 68 87 00 53. Fax :

04 68 87 00 56.

ARTICLES GÉNÉRAUX

Article 14 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves

Article 15 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. **Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs.**

Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

Article 16 - Tout concurrent avec dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 17 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. ceretaneronde@orange.fr.